

PUBLIC

Annex D

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 25 juin 2009

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c. Thomas Lubanga Dyilo

Public

Soumission des corrections du rapport d'expert déposé le 28 janvier 2009 par M.
Roberto Garretón

Origine : Greffe



Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Prosecutor
Mme. Fatou Bensouda, Deputy
Prosecutor

Le conseil de la Défense

Mme. Catherine Mabilie
Mme. Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

M. Luc Walley
M. Franck Mulenda
Mme. Carine Bapita Buyangandu
M. Joseph Keta Orwinyo
M. Jean Louis Gilissen
M. Jean-Chrysostome Mulamba
Nsokoloni
M. Paul Kabongo Tshibangu
M. Hervé Diakiese

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Les victimes non représentées

Mme. Paolina Massidda

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Ms. Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

Greffier Adjoint

M. Didier Preira

**L'Unité d'aide aux victimes et aux
témoins**

**La Section de la participation des
victimes et des réparations**

La Section de la détention

Autres

M. Roberto Garretón



Le Greffier de la Cour pénale internationale (« la Cour »)

VU les « Instructions à l'expert en matière de contexte »¹ (les « Instructions ») datées du 17 décembre 2008;

VU la "Submission by the Registrar of correspondence received from the United Nations in relation to the expert testimony of Mr. Roberto Garretón"² datée du 26 janvier 2009;

VU la « Soumission du rapport d'expert de M. Roberto Garretón »³ datée du 28 janvier 2009 (le Rapport);

VU l'audience publique du 17 juin 2009 ;⁴

VU les normes 24 bis et 44 du Règlement de la Cour ;

CONSIDERANT que lors de l'audience publique du 17 juin, M. Garretón a confirmé que son Rapport soumis le 28 janvier, bien que précis et fiable, contenait quelques erreurs mineures par rapport aux dates dans certains documents;⁵

CONSIDERANT que le juge Président a demandé à M. Garretón « d'indiquer au greffier d'audience les endroits où il y a ces petites erreurs pour trouver le mécanisme approprié pour apporter les amendements nécessaires » ;⁶

¹ ICC-01/04-01/06-1558-TFRA

² ICC-01/04-01/06-1651

³ ICC-01/04-01/06-1655

⁴ ICC-01/04-01/06-T-193-FRA.

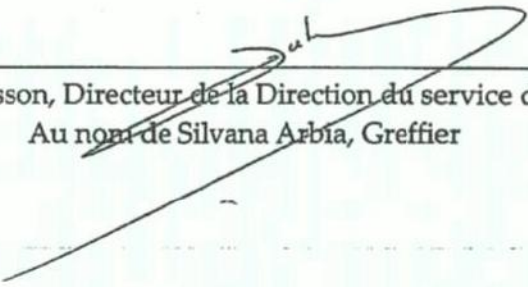
⁵ Ibid., p.19.

⁶ Ibid.



CONSIDERANT que les corrections dudit rapport ont été transmises au Greffe le 22 juin 2009, et que ces corrections ont été marquées en rouge dans le texte du rapport par M. Garretón ;

SOUMET le rapport en annexe, tel qu'il a été corrigé par l'expert, à l'attention de la Chambre.



Marc Dubuisson, Directeur de la Direction du service de la Cour
Au nom de Silvana Arbia, Greffier

Fait le 25 juin 2009

À La Haye, Pays-Bas



ROBERTO GARRETÓN M.
ABOGADO

RAPPORT POUR LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DOCUMENT ICC 01/04-01/06

I. INFORMATION GÉNÉRALE

**A. LE MANDAT DU RAPPORT SPÉCIAL SUR
LES DROITS DE L'HOMME AU ZAÏRE**

Le présent rapport a été préparé pour la Cour Pénale Internationale en conformité avec sa résolution du 3 Décembre 2008, document N° ICC-01/04-01/06, et a été transmis à l'ancien Rapporteur de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, Roberto Garretón.

Il a été élaboré sur la base de la documentation suivante :

Rapports présentés à la Commission des Droits de l'Homme ;

Rapports présentés à l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

Notes et documents des organes des Nations Unies ; notamment rapports d'autres rapporteurs et des organes de traités ; de l'UNICEF, UNESCO, PAM.

Notes, papiers, rapports et toute sorte de documents appartenant aux organisations non gouvernementales.

Mais, aussi, de la mémoire non écrite du Rapporteur.

Dans sa résolution 1994/87, de 9 mars de 1994, intitulé Situation des droits de l'homme au Zaïre, adopté par consensus, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a invité son Président à désigner, après consultations avec le bureau,

AHUMADA 312 OFIC. 306 SANTIAGO – CHILE
TELEF. 562.6960427 FAX 562.6983448 CORREO: ROBERTO.GARRETON@GMAIL.COM



un rapporteur spécial ayant pour mandat d'établir des contacts directs avec les autorités et la population zaïroises; et de « faire rapport à la Commission, lors de sa cinquante et unième session, en se fondant sur toutes les informations pouvant être recueillies sur la situation des droits de l'homme au Zaïre, y compris les informations fournies par des organisations non gouvernementales ». Décida aussi d'examiner de nouveau la question à sa cinquante et unième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants". Ce mandat a été renouvelé chaque année, et depuis 1997 le Rapporteur a été prié de présenter rapport à l'Assemblée Générale. Le Rapporteur a démissionné de son post en Novembre 2001, ayant été nommé Représentant de la Haut Commissaire au Droits de l'Homme pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

Malgré la longue période dictatoriale de Joseph Désiré Mobutu (de 1965 à 1996), l'ancienne Commission des Droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies n'a jamais réalisé une enquête en profondeur sur la situation générale des droits de l'homme au Zaïre, en conformité avec la procédure dénommée « publique » ou « non conventionnelle » établie en 1967 par la résolution 1.235 du Conseil Économique et Social (ECOSOC). Bien que quelques Rapporteurs thématiques aient dénoncé des cas de violation aux droits de l'homme ayant eu lieu pendant leurs mandats, on ne remémore qu'une seule enquête dans le domaine du Rapporteur Spécial concernant les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires qui se sont produites en 1991, ainsi que quelques unes s'étant tenues en conformité à l'appel confidentiel (procédure 1.503 de l'ECOSOC). Il est raisonnable de penser que Mobutu était perçu comme un défenseur de ce que l'on considérait la civilisation occidentale dans le centre de l'Afrique récemment libérée de la colonisation.

Une fois la Guerre Froide terminée, la CDH prit la décision d'entamer une recherche sous la direction d'un expert indépendant, système utilisé dans la résolution 1.235 précédemment citée. L'expert nommé à l'époque fut celui qui dans



l'actualité est le « témoin expert » qui signe le présent rapport. Son mandat fut renouvelé chaque année par la Commission jusqu'en 2001, date à laquelle il a renoncé parce que ce travail était incompatible avec celui qu'il venait d'accepter à l'Office de l'Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.

Par ailleurs, le Conseil de Sécurité de l'ONU a invité trois fois le Rapporteur à manifester ses impressions et les résultats de ses recherches sous la dénommée " formule Arria " : le 27 octobre 2000, le 23 février 2001 et le 8 mai 2001.

À l'exception des occasions qui seront mentionnées ci-dessous, le Rapporteur fut autorisé à rentrer au pays pour recueillir de l'information. Ces visites sont fondamentales, mais le fait qu'en certaines circonstances elles n'aient pas pu être réalisée à cause de l'opposition du Gouvernement n'invalide pas le rapport.

En juillet 1996, le gouvernement de Mobutu empêcha le Rapporteur de rentrer au pays pour qu'il puisse réaliser une recherche sur les dénonces de citoyens congolais appartenant à l'ethnie Tutsi qui étaient persécutés par ce même Gouvernement dans la Région de Nord-Kivu. Le Rapporteur réalisa sa mission depuis le territoire rwandais, où il n'a pas eu de difficultés, étant donné que le gouvernement de Rwanda appartenait en prédominance à l'ethnie Tutsi et que les persécutés par Mobutu se sont réfugiés dans ce pays, terre de leurs ancêtres (jusqu'avant la colonisation belge, laquelle réalisa le déplacement des populations rwandaises à ce qui plus tard deviendrait la République Démocratique du Congo et, par la suite le Zaïre, pour reprendre finalement son nom actuel. On s'étendra plus tard sur ce sujet. Dans le rapport de cette mission, le Rapporteur a exprimé qu'il pensait que le même problème de Nord Kivu pourrait se répéter au Sud Kivu.

Son assertion fut prémonitoire. Le 31 août, le Rwanda envahit le Zaïre, justement par la province de Sud-Kivu, avec l'argument de protéger l'ethnie Tutsi qui habitait dans le territoire de l'actuelle RDC depuis au moins quelques siècles. Ces



Tutsi étaient connus dans le royaume du Congo, dans la RDC et dans le Zaïre comme les *banyamulenge*¹, parce qu'ils habitaient dans les collines Mulenge du Sud-Kivu.

La deuxième interdicción du Rapporteur eut lieu en 1997 et dura deux ans : mécontent avec un de ses rapports, le nouveau Président de l'actuellement dénommée République Démocratique du Congo (RDC), Laurent Désiré Kabila –qui arriva au pouvoir avec l'appui du Gouvernement et des Forces Armées de Rwanda– a déclaré que celui-ci ne mettrait plus jamais ses pieds dans le territoire de la RDC. Plus tard, cependant, une fois que les rwandais qui l'avaient amené au pouvoir et avec lesquels il gouvernait furent chassés, le Président Kabila reconnut l'objectivité du Rapporteur et acceptait qu'il rende visite au pays.

Les sources du Rapporteur étaient des documents des Nations Unies (organes de traités, Rapporteurs et Groupes de Travail de la CDH), des entretiens avec des autorités gouvernementales, des anciens dirigeants politiques, des juges, des fiscaux, des autorités religieuses de toutes les croyances, des victimes de violations des droits de l'homme, des avocats, des organisations non-gouvernementales, des fonctionnaires du système des Nations Unies (y inclus le MONUC) et de l'Organisation de l'Unité Africaine, des diplomates, des exilés, des prisonniers et des journalistes. Il reçut une grande quantité de documents de toute sorte de sources, aussi bien officielles qu'extra-officielles.

Pendant ces missions, le Rapporteur visita plusieurs fois la capitale Kinshasa et Goma (Nord-Kivu); Bukavu (Sud-Kivu, quatre fois); Lubumbashi (Shaba, aujourd'hui Katanga (deux fois)); Mbuji-Mayi (Province de Kasai Oriental, une fois); Gemena (Équateur, une fois); Gbadolité (Équateur, deux fois), Kisangani (Province Orientale, deux fois); et Bunia en Ituri (Province Occidentale) et Beni dans la Province de Nord-Kivu, frontalière. Il a aussi fait des interviews à Genève, Bruxelles, Paris, New York, Washington et Montréal.

¹ Banya: gens, en swahili; banyamulenge: gens de mulenge.



B. INFORMATION HISTORIQUE SOMMAIRE

1960 - 2002

Il est impossible de comprendre la situation actuelle de la RDC sans se remonter à une histoire marquée de violences, de dictatures et de conflits qui ont commencés le jour même de son indépendance, le 30 juin 1960, celle-ci ayant également eu un caractère de violence et de rébellion face aux abus commis pendant la période de la colonisation.

Il est même nécessaire de se remettre à des événements ayant eu lieu avant l'indépendance.

La RDC est un pays dont les dimensions son pratiquement égales à celles de l'Europe Occidentale, correspondant à une étendue qui va de Londres à Vienne et de Helsinki à Naples. Le pays est habitée par près de 450 ethnies, y inclus six grands groupes ethniques, à savoir : les Bantous (80% de la population totale et regroupant les ethnies Luba, Kongo, Mongo, Lunda, Tchokwe, Tetala, Lulua, Bangala et Ngombe) ; les Soudanais (Ngbandi, Ngabaka, **Lendu**, Mbanja, Moru-mangbetu et Zande) ; les Nilotiques (Alur, Lugbara, **hema** et Logo) ; les Pygmées ou Twa ; les Bambutis et les Hamites.

La vie en commun de ces ethnies fut en général tranquille avant la colonisation et même pendant son déroulement. À l'ordinaire, les problèmes tribaux relevaient de la possession de la terre, surtout entre les peuples dédiés à l'élevage du bétail et entre les agriculteurs, car ils disputaient un espace en commun. La plupart du temps, ces conflits étaient résolus sur la base d'accords entre les chefs tribaux, les Chefs traditionnelles.

Tout cela a changé en 1994, avec l'arrivée à l'Est du pays des réfugiés rwandais, parmi lesquels il y avait des Hutu qui participèrent dans le génocide commis contre les Tutsi (notamment entre avril et juin de cette année) et qui fuyaient des représailles des Tutsi vainqueurs à la guerre. Mais il y avait aussi les dénommés Hutu modérés, qui, bien que n'ayant pas eu de responsabilité dans le génocide, craignaient tout de même les représailles des Tutsi.

Entre 1960 et 2003, les seules périodes d'activité politique normale que connut la RDC ont eu lieu lors des premières années tumultueuses de l'indépendance, et plus tard, à la fin de la dictature de Mobutu, avant l'arrivée au pouvoir du dictateur Laurent Kabila².

Les administrateurs belges, depuis leur arrivée aux alentours de 1875 et jusqu'au jour de l'indépendance, ont commis une grande quantité d'abus contre la population indigène, situation qui se reflète jusqu'à nos jours dans une étrange relation d'amour et de haine (en ce qui concerne le passé), puisque c'est en Belgique que les natifs vont chercher refuge lors des dictatures et des guerres. Ils attendent de la Belgique de l'aide et de l'assistance afin de sortir de la misère qui affecte l'immense majorité de la population, bien que leur pays possède d'extraordinaires richesses³.

Pendant l'époque coloniale et en particulier à partir de la fin de la première guerre mondiale, lorsque les colonies allemandes du Rwanda et du Burundi ont été livrées à l'administration belge, ils se sont produits de grands déplacements de population autochtones – tels que celui de l'ethnie Tutsi rwandaise - vers la colonie congolaise, cause majeure des violences dans l'Est de l'actuelle RDC. On calcule que près de 80.000 rwandais furent déplacés à la Province de Nord-Kivu entre 1939 et 1954. La Province de Nord-Kivu est frontalière de celle dénommée Occidentale et très proche de la Région d'Ituri.

De l'indépendance au coup d'État de Mobutu (1960-1965)

Peu de jours après la proclamation de l'indépendance, la première guerre de sécession éclate dans la Province de Katanga (la deuxième guerre aura lieu en 1977) et les belges reviennent. Le président Kasavubu destitue et emprisonne le Premier

2 L'élection présidentielle de 2006 fut le deuxième processus de ce genre dans l'histoire du pays et la première élection libre, étant donné qu'il est impossible de considérer comme telle celle organisée par Mobutu en 1970, puisqu'il ne s'agissait que d'une mascarade électorale visant à le légitimer. À cette date **2006**, le témoin avait cessé d'accomplir sa fonction de Rapporteur.

3 En Europe, on soutient que la Province de Katanga constitue une aberration géologique, du à ses incroyables gisements d'or, de cuivre, d'uranium et de cobalt. En outre, le pays recèle d'immenses richesses, telles que des diamants, du caoutchouc, des bois précieux et des terres extrêmement fertiles.



Ministre et leader absolu de l'indépendance, Patrice Lumumba, lequel sera assassiné six mois après par le Colonel Mobutu Sese Seko pendant qu'il était prisonnier.

En ce qui concerne les violations des droits de l'homme commises entre le jour de l'indépendance et le coup d'état de Mobutu, le 24 novembre 1965, il n'existe aucune enquête en profondeur. Cependant, l'assassinat de Patrice Emery Lumumba, le 17 janvier 1961, constituait un signe annonciateur.

Le 24 novembre 1965, Mobutu, devenu commandant en chef des forces armées, après un coup d'Etat, a assumé tout le pouvoir en proclamant la seconde République. En 1966, il crée le **M**ouvement populaire de la révolution, lequel, pendant un quart de siècle, constituera le parti unique et, depuis 1967, le parti d'Etat⁴.

La dictature de Mobutu (1965-1997)

Dictateur cruel et corrompu, Mobutu a été utile à l'Occident pendant la guerre froide. Durant la dernière période de son mandat, les attaques de 1993 et des années suivantes des Forces Armées Zaïroises (FAZ) –toutes rapportées par ce témoin– contre la minorité Tutsi zaïroise dans le Nord-Kivu, à l'instigation ou appuyées par Mobutu, manifestent le caractère inchangé du régime.

La fin de la guerre froide entraîne la fin du pouvoir absolu de Mobutu : les occidentaux n'avaient plus besoin de lui. En 1990 s'ouvre un nouvel espoir vers un retour à la démocratie. Suite à une forte et inédite pression populaire, - parce que Mobutu n'avait pas tenu ses promesses libératrices de 1965 et de 1977- le dictateur autorise la création de partis politiques et d'organisations non gouvernementales et, en 1992, accède à convoquer une Conférence Nationale Souveraine d'un grand contenu démocratique, ce qui entraîne une forte activité militante et une mobilisation au sein de la communauté démocratique d'opposition. Mais, une fois de plus, Mobutu élude sa mise en œuvre.

⁴ Premier rapport du Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, E/CN.4/1995/67, paragraphes 28 et 29.



L'arrivée à l'est du pays de plus d'un million de réfugiés Hutus rwandais en 1994, y inclus plusieurs centaines de participants au génocide rwandais, a provoqué de nombreux incidents dans la région : des Tutsi congolais mais d'origine rwandaise (qui sont les personnes ayant été déplacées par les Belges au Congo) sont attaqués par les Hutus qui venaient d'arriver, pendant que d'autres, tels que les Banyamulenge, soutiennent avec force leur cause ethnique au Rwanda. Le conflit rwandais se déplace au territoire zaïrois. Ni Mobutu, ni la communauté internationale avaient imaginé ce développement, à l'exception du Rapporteur Spécial, qui avait prédit ces événements lors de son premier rapport : "si la situation politique au Zaïre aboutit à une explosion, les effets en seront bien plus graves qu'au Rwanda ou au Burundi. Le niveau actuel des tensions et les rivalités provoquées entre les tribus et les régions, le tout avivé par l'arrivée massive de réfugiés rwandais, font craindre ce dénouement. La communauté internationale ne peut ignorer une situation d'une telle envergure et encore moins les pays qui ont des responsabilités historiques dans la région »⁵.

Les guerres de 1996 et de 1998. Les dictatures de
Laurent et Joseph Kabila (1996-2003)

Tant le dictateur Mobutu comme la communauté internationale ne firent rien. En 1996, l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo Zaïre (AFDL), formée de manière improvisée par l'Armée Patriotique Rwandaise et par des rebelles zaïrois dirigés par l'ancien *guérillero* exilé Laurent Désiré Kabila, envahissent le Zaïre (avec le soutien de l'Ouganda, du Burundi, du Royaume-Uni et des États-Unis). Au mois de mai 1997, ils prennent Kinshasa, Kabila s'installe au pouvoir et, de la même façon que Mobutu, gouverne comme un authentique dictateur⁶.

Pendant cette *guerre dite de libération*, de nombreuses atrocités ont été commises. La CDH a ordonné à leur sujet une enquête qui n'a jamais réussi à les

⁵ Rapport cité, paragraphe 274.

⁶ Mobutu s'exile au Maroc, où il décède quelques mois après la chute de son régime.



éclaircir, notamment à cause de l'opposition de Kabila (d'abord en tant que Chef des Rebelles et ensuite comme Chef de l'État congolais) et des obstacles permanents du gouvernement rwandais. Malgré cela, une équipe de la CDH⁷ et une autre équipe nommée par le Secrétaire Général de l'ONU⁸ ont soutenu (reconnu) l'existence de faits constitutifs de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Malgré les recommandations du Rapporteur de l'époque et ses successeurs, ainsi que des résolutions de la CDH et de l'Assemblée Générale, tous ces crimes restent dans l'impunité.

Les tensions croissantes au sein du gouvernement de Kabila l'ont obligé à expulser du pays ses protecteurs et ses collaborateurs rwandais. Six jours après l'expulsion, le 2 août 1998, le Rwanda envahit le Zaïre et la guerre éclate entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, son ancien allié. Un parti méconnu, qui plus tard s'appellera le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), attaque la République démocratique du Congo avec l'appui avoué du Rwanda et de l'Ouganda, ainsi qu'avec le soutien du Burundi, pays qui nie ce fait jusqu'aujourd'hui. En novembre 1998, un autre groupe armé, le Mouvement de libération du Congo (MLC) entre en action. Ces groupes occupent 60 % du territoire. Cependant, ils s'allient et se divisent, en forment d'autres et s'affrontent entre eux.

Le conflit s'internationalise avec la participation du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi. Invoquant l'article 51 de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît le droit à la légitime défense, individuelle ou collective, Kabila demande le soutien des troupes étrangères afin de repousser ce qu'il appelle une « agression », ralliant autour de lui l'Angola, la Namibie, le Soudan, le Tchad et le Zimbabwe. Ils furent reconnus en qualité de pays invités, puisqu'ils l'étaient en effet.

7 Formée par les Rapporteurs Spéciaux sur la situation des droits de l'Homme au Zaïre et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, ainsi que par un membre du Groupe de Travail sur les disparitions forcées. Rapport à l'Assemblée Générale A/51/942.

8 L'équipe de recherche a été composée par Atsu-Koffi Amega, Chef d'équipe, Andrew Chigovera et Reed Brody. Ces deux derniers ont été remplacés, à leur départ, par Paul Laberge et Daniel O'Donnell. Rapport à l'Assemblée Générale A/581/942.



Néanmoins, la population congolaise n'a jamais compris que les pays envahisseurs (le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi) soient qualifiés par le Conseil de Sécurité des Nations Unies comme des pays « non invités »⁹.

Le rejet de l'agression fait resurgir l'action des combattants traditionnels, les *Mai-Mai*, qui dans les années soixante avaient agit pour soutenir le leader lumumbiste Pierre Mulele, fidèle camarade de Lumumba et chef de file d'un mouvement de gauche qui a gouverné la province de Kisangani. Mulele a été assassiné –dépecé vivant– lors d'une embuscade tendue personnellement par Mobutu et son Ministre des affaires étrangères.

Pire encore, en deux occasions les rivalités entre le Rwanda et l'Ouganda entraînent l'affrontement de leurs armées en territoire congolais, les victimes civiles étant en majorité congolaises. L'ancienne belle ville de Kisangani est laissée à l'état de ruines.

En outre, la participation de l'armée ougandaise a entraîné un nouveau conflit tribal en RDC, dans la région d'Ituri, entre les ethnies Hema (nilotique), descendantes d'ougandais, et les Lendu, originaires du Soudan, faisant des milliers de morts, tous congolais.

Kabila a été assassiné le 17 janvier 2001, la veille même de la commémoration du quarantième anniversaire de la mort de Lumumba, dont il se disait le successeur. Ce crime n'a, non plus, jamais été élucidé. Les normes de hiérarchie institutionnelle, imposées de fait par Kabila, ne prévoyaient ni sa mort ni sa succession, c'est pourquoi son proche entourage décida de nommer son fils Joseph comme successeur.

II. LES QUESTIONS DE LA COUR

A) LA SITUATION EN ITURI : HISTOIRE RECENTE DE LA REGION, DE 1996 A AOUT 2003, EN CE QUI CONCERNE SA POPULATION ET SA PLACE AU SEIN DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

⁹ S/RES/1234 (1999), par. Dispositif 2.

Joseph Kabila prend ainsi les rênes du pays à un moment difficile, où se développaient sur le territoire congolais au moins dix conflits internes et internationaux :

1. Gouvernement de la République démocratique du Congo / Rassemblement congolais pour la démocratie / Goma ;
2. Rassemblement congolais pour la démocratie / Mouvement de libération, et Mouvement de libération du Congo ;
3. Gouvernement du Rwanda / ex-FAR et *Interahamwe* ;
4. Gouvernement du Soudan/différents groupes d'opposition armés ;
5. Gouvernement de l'Ouganda / différents groupes d'opposition armés ;
6. Gouvernement du Burundi / Front pour la défense de la démocratie ;
7. Gouvernement de l'Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola et Cabinda ;
8. Gouvernement de la République du Congo / différents groupes d'opposition armés ;
9. Gouvernement du Rwanda / Gouvernement de l'Ouganda ;
10. Conflit tribal entre les Hèmas et les Lendus¹⁰.

Les conflits signés 2, 4, 5, 8, 9 et 10 se déroulent en partie ou entièrement dans la Province Orientale –dont fait partie la Région de l'Ituri–, ou bien directement dans cette Région.

Dans ces conflits, neuf armées nationales sont intervenues, celles de la RDC, du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi, du Soudan et du Tchad (ces deux dernières ayant une participation temporaire et moindre), de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe, ainsi que 19 groupes armés irréguliers, parmi lesquels huit d'entre eux ont participé aux pourparlers de paix. Tous commirent des violations gravissimes au

¹⁰ Rapport du Rapporteur Spécial E/CN.4/2000/42, Annexe IX et E/CN.4/2001/40, Annexe V.

droit international humanitaire. Les États et les groupes armés irréguliers¹¹ ayant exercé une autorité sur les populations civiles sous leur ordre ont, en outre, commis d'atroces violations aux droits de l'homme.

Tous ces conflits sont étroitement liés, étant donné qu'ils se déclenchent avec l'arrivée des réfugiés Hutu au Zaïre, en 1994. En effet, cet événement fait renaître des conflits cachés, tels que celui des terres reparties par la Belgique aux déplacés rwandais ou celui de la nationalité de ces derniers.

C'est ainsi que le conflit rwandais se déplaça au Zaïre, où les réfugiés Hutu furent attaqués par le Rwanda et par ses alliés de l'Ouganda et du Burundi. Les Hutus rwandais ayant participé au génocide rwandais abandonnèrent leur champ de réfugiés et retournèrent au Rwanda. Leur but était de finir leur tâche en attaquant les Tutsi qui avaient été déplacés par les belges au Zaïre, avec l'aide des Forces Armées Zaïroises (FAZ). Afin de poursuivre les responsables du génocide qui n'avaient pas été punis et qui s'étaient réfugiés au Zaïre, l'Armée Patriotique Rwandaise (APT), avec l'appui du gouvernement et alliée à un exilé congolais, Laurent Désiré Kabila, fonda l'Alliance Démocratique de Libération du Congo/Zaïre (AFDL), attaqua le Zaïre et, au cours d'une guerre qui se prolongea pendant neuf mois, s'empara du pouvoir dans tout le territoire, qui reprit le nom de République Démocratique du Congo (septembre 1996-mai 1997). Le mécontentement du peuple congolais obligea Kabila à expulser les rwandais en juillet 1998, ce qui à son tour déclencha l'agression du Rwanda. Une fois de plus, ce pays reçut l'appui de son allié historique, l'Ouganda, où le Président rwandais Paul Kagame vécut en exil pendant toute son

11 1. Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD); 2. Ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR)*; 3. Interahamwe*; 4. Mouvement de libération du Congo (MLC); 5. Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA)* 6. Mai-Mai du Sud-Kivu 7. Mai-Mai du Nord-Kivu; 8. Front pour la défense de la démocratie (FDD)* 9. Lord's Résistance Arly; 10. Armée populaire de libération du Soudan (APLS); 11. Les Simba; 12. Union des nationalistes républicains pour la libération (UNAREL); 13. Mouvement pour la sécurité, la paix et le développement (MSPD); 14. Ancienne Armée nationale de l'Ouganda (FNUA)*; 15. Front de la Rive Ouest du Nil (WNBFI)*; 16. Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (NALU)*; 17. Forces démocratiques alliées (ADF)*; 18. Front de libération du Congo; 19. Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération (RCD/ML), connu également sous les noms de RCD/Kisangani et RCD/Bunia. Rapport du Rapporteur Spécial E/CN.4/2000/42, annexe VIII.



enfance et toute sa jeunesse et dont le dictateur, Yoweri Museveni, est le fils d'une Tutsie comme ce dernier.

De même qu'en 1996, avec l'AFDL, cette deuxième rentrée du Rwanda et de l'Ouganda à la RDC eut des alliés congolais, avec lesquels ils formèrent le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Celui-ci s'installa au Sud-Kivu (capitale Bukavu), au Nord-Kivu (capitale Goma) et à la Région Orientale (Capitale Kisangani), s'étendant également vers le Nord, vers l'Ouest (Région Orientale), et vers le sud ouest (le nord du Katanga).

Le RCD se divisa en différentes fractions par des querelles politiques intestines qui répondaient à des ambitions personnelles, d'où l'apparition du RCD/Goma, du RCD/Kisangani et du RCD/Bunia. Dans le Nord, avec l'appui direct de l'Ouganda, il se forma le Mouvement de Libération du Congo (MLC), lequel, en même temps, s'est allié avec le RCD/Kisangani (devenu par la suite le RCD/ML). Le MLC était formé principalement par les anciens souteneurs de Mobutu et son leader, Jean Pierre Bemba -fils d'un des hommes les plus forts du dictateur renversé- est actuellement soumis à un procès par la même Cour Pénale Internationale à laquelle on présente ce rapport.

La présence de l'Ouganda dans le Nord, en appui des fractions du RCD et ensuite de celles du MLC et du RCD/ML -plus tard connu comme le RCD/Bunia-, est la cause des deux guerres de Kisangani dont nous avons parlé précédemment. Opposant l'Armée Ougandaise (Forces de Défense du Peuple Ougandais, UPDF, par ses sigles en Anglais) et l'Armée rwandaise, ces guerres ont complètement détruit la ville et ont provoqué la mort de centaines de personnes, toutes congolaises.

C'est à ce moment que le Rapporteur Spécial des Nations Unies a affirmé « qu'en l'espèce il y a conjonction de conflits internes (le RCD contre le Gouvernement de Kinshasa; le MLC contre Kinshasa) et de conflits internationaux, comme celui qui a opposé le Rwanda et l'Ouganda sur le territoire congolais, les affrontements entre les armées du Rwanda et de l'Ouganda et les Forces armées congolaises (FAC). S'agissant de conflits internationaux, il est nécessaire de respecter



les dispositions des quatre Conventions de Genève, tandis que dans les conflits internes ce sont les dispositions de l'article 3 commun à ces conventions qui s'appliquent »¹². Les responsabilités dans les cas de violations contre les droits de l'homme doivent être régies par les instruments internationaux, ainsi que par les instruments africains concernant les droits de l'homme.

Selon l'organisation américaine non gouvernementale *International Rescue Committee* de 2004, le conflit du Congo est le plus meurtrier que le monde ait connu depuis la seconde guerre mondiale (3,8 millions de personnes seraient mortes entre le mois d'août 1998 et le mois d'avril 2004) et, à présent, on calcule près de 1.000 morts chaque jour, ce qui équivaut, entre mai 2004 et janvier 2005, à 280.000 nouvelles victimes.

Étant donné l'échec de nombreuses tentatives¹³, c'est finalement le 17 décembre 2002 –un ans après la démission du Rapporteur, qui actuellement est le témoin qui rédige ce document– qu'a été mis en place un Accord Global et Inclusif (dorénavant, AGI) pour la paix et la transition démocratique signé à Pretoria par les huit parties comprenant les six composantes suivantes : Le Gouvernement; le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD); le Mouvement de libération du Congo (MLC); le Rassemblement congolais pour la démocratie/ Mouvement de libération du Congo (RCD/ML); le Rassemblement congolais pour la démocratie/National (RCD/N); et les Mai-Mai; surnommés *entités* (l'Opposition Politique et les Forces Vives).

**B) LE CONFLIT EN ITURI : MOTIFS DU CONFLIT ET ROLE DES ACTEURS
Y AYANT PARTICIPE, NOTAMMENT DU GOUVERNEMENT DE LA RDC, DES
AUTRES PAYS DE LA REGION ET DES ACTEURS NON ETATIQUES,
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET SECTEUR PRIVE Y COMPRIS**

¹² E/CN.4/2000/42, paragraphe. 20.

¹³ Dans le rapport du Rapporteur Spécial E/CN.4/2000/42, annexe X, il est mentionné que 30 rencontres internationales sur la paix au Congo ont été organisées entre 1998 et 1999.

Dans la Région d'Ituri, qui a une population d'environ 4.600.000 personnes, habitent **quatre des grands** groupes ethniques qui constituent la République démocratique du Congo : les Bantus (Babira et autres), les Nilotiques (Alur, environ 1,2 million de personnes, ethnie majoritaire, et les Hemas, environ 380.000 personnes) les Soudanais (Lendus, environ un million de personnes) et les Twa ou Pygmées. Le district de l'Ituri est la zone qui connaît la plus forte densité du pays; il est également extrêmement riche (avec des mines d'or, du bois précieux, etc.) et le poste frontalier de Kasindi est la deuxième douane du pays en termes de chiffres d'affaires. Sa capitale est Bunia, ville proche de la ville de Béni, touchée aussi par ce conflit.

L'énorme présence d'armées et de groupes dans la Région a produit de nombreux conflits nationaux et étrangers, tel que celui ayant éclaté à Irungu et à Djugo, dans la Province Orientale. En premier lieu, les conflits entre les diverses fractions politiques qui opèrent dans la région. RCD/Goma vs. RCD/Kisangani; RCD/Kisangani vs. Mouvement Populaire de Congo MLC.

Un autre conflit est celui opposant dans la ville de Béni (ville d'une grande densité avec près de 740.000 habitants, peuplée par les ethnies Nande, Bila, Mbuba et Talinga) les troupes ougandaises, lesquelles, sous le prétexte de mettre fin aux attaques lancées depuis le territoire congolais par les rebelles de l'Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (NALU) et les Forces démocratiques alliées (ADF), avaient produit des nombreuses victimes congolaises. Des informations recueillies par l'auteur de ce rapport indiquèrent que la présence de la NALU et de l'ADF était réelle, et que celle-ci avait conduit à une grande insécurité. Mais, aussi, que les comportements de l'armée ougandaise (UPDF) avaient été extrêmement violents à l'égard de la population congolaise.

Ce conflit est un des plus graves que l'on connaisse à affronter les groupes de l'ethnie Hema, d'origine ougandaise, et de l'ethnie Lendu, d'origine soudanaise. Il se déroule dans une grande partie du territoire d'Ituri, voire la capitale Bunia, et aussi a Béni. Toutes deux sont administrées par le FLC, mouvement constitué le 16 janvier



2001 et qui comprend le Mouvement de libération du Congo (MLC), le Rassemblement congolais pour la démocratie/Mouvement de libération (RCD/ML) et le Rassemblement congolais pour la démocratie/National (RCD/N), sous la présidence du Président du MLC, Jean-Pierre Bemba. Désormais, tout le nord et le nord-est de la RCD est sous le contrôle du FLC.

Bien qu'il ait des origines tribales, ce conflit est en fait politique et il a été déclenché par la présence ougandaise dans la région. En effet, à l'exception de quelques incidents survenus en 1887, 1911, 1923 et 1966, les deux ethnies en cause ont cohabité sans grands problèmes pendant près de trois siècles, réglant leurs différends, plutôt fonciers, par des mesures traditionnelles des chefs coutumiers.

Les Hema sont originellement des bergers ou éleveurs tandis que les Lendus sont des cultivateurs. Les hema ont été les favoris de la puissance coloniale belge et accèdent plus facilement à l'éducation, ce qui leur a permis surtout, aujourd'hui, d'occuper des fonctions importantes dans les secteurs économique, culturel ecclésiastique et politique. L'absence historique d'autorité congolaise, aggravé par les guerres depuis plusieurs mois, et la partialité des autorités ougandaises expliquent que les différends n'aient pas pu être résolus comme dans le passé, ce qui a conduit à des tueries.

Lorsque les forces ougandaises sont arrivées dans la région d'Ituri, elles ont fourni un appui militaire aux Hema et les ont incités à s'emparer des terres des Lendu, installés depuis plus longtemps qu'eux dans la région. En outre, toutes les autorités désignées par les militaires ougandais appartiennent à l'ethnie Hema. Les affrontements actuels avaient fait près de 10.000 victimes en 2001 et avaient entraîné le déplacement d'environ 50.000 personnes. Quelques mesures prises par les autorités ougandaises ont produit l'indignation non seulement des Lendu, mais aussi des membres d'autres ethnies locales.

De plus, de nombreux Hema sont arrivés d'Ouganda pour s'installer dans la RDC, ce qui a conforté la population congolaise dans l'idée que le conflit provoqué



par le RCD avec l'appui du Rwanda et de l'Ouganda vise à provoquer la division du pays ou même une sécession.

Les affrontements entre les Bahema et les Balendu ont commencé le 1er juin 1999. Les Bahema, connus en Ouganda comme les Hima, furent attaqués par les Balendu, bien que -comme il est habituel- il existe aussi un rapport affirmant le contraire. L'impression de l'auteur du présent rapport est que, depuis à peu près un an, les deux groupes se préparaient à se défendre, ce qui signifie évidemment qu'ils se préparaient aussi à attaquer.

La création de nouvelles régions et la désignation d'autorités soit ougandaises, soit clairement liées à celles-ci (on se souvient du cas de la désignation d'un Gouverneur muhema qui agissait clairement en défense de son ethnie en exacerbant davantage les esprits et en donnant lieu en conséquence aux affrontements) prouvent le caractère militant de la présence ougandaise. Ce fait fut même reflété dans le rapport d'un Panneau d'Experts sur l'exploitation de richesses congolaises par les forces étrangères. Il était soutenu dans ce rapport que les militaires de l'UPDF distribuèrent les terres des Lendu aux Hema et que toutes leurs démarches, clairement arbitraires, faisaient tort aux Lendu.

Il est par ailleurs évident que les Hema ont été favorisés non seulement en raison de la supériorité de leur pouvoir économique, mais aussi, et de manière très inquiétante, par le discours peu conciliateur de certains représentants de l'Eglise catholique locale (notamment l'Evêque de Bunia et le recteur du séminaire avec lesquels le Rapporteur s'est entretenu) qui sont tous des Hema et des intellectuels, et enfin, par le favoritisme et l'appui affichés des forces ougandaises. Quelques Bahema ont exprimé au Rapporteur de l'époque que la préférence de l'Eglise Catholique envers les Bahema obéissait au catholicisme de ceux-ci face au protestantisme des Lendu, ce qui -si ceci s'avère vrai- ne justifierait en aucun cas le langage agressif et déqualifiant de l'Evêque et des autorités qui l'accompagnaient.

Les ethnies restantes de la région se sont majoritairement inclinées en faveur des Balendu, surtout après l'assimilation des Bahema aux Batutsi rwandais. « Malgré



leurs différences, le Rwanda et l'Ouganda, Kagame et Museveni sont des ennemis de la RDC et veulent rester avec nos richesses », exprimèrent à l'auteur de ce rapport les personnes interviewées à Bunia.

C'est pour cela que, tant à Bunia comme à Béni, le sentiment fortement dominant est le rejet des autorités ougandaises en place. " Personne ne peut nier que toutes les décisions importantes sont prises à Kampala ", était une phrase répétée par tous. La population a fortement soutenu les milices congolaises Maï-Maï qui se battaient contre les autorités ougandaises. Toutes les personnes interviewées disaient au Rapporteur de l'époque : "Que deviendrions-nous sans les Maï-Maï ? C'est l'unique force de résistance face à la présence ougandaise; d'accord, il y a de plus en plus de bandits chez eux et puis, suite aux attaques par les Maï-Maï des positions ougandaises, la population reste sans défense et doit donc faire face aux représailles des Ougandais qui nous accusent de les soutenir." Et, bien sûre, la participation de la milice Maï-Maï a augmenté le niveau de violence dans la région.

L'absence historique de l'État central et la partialité des autorités ougandaises permirent que le conflit territorial se développa jusqu'à déclencher les tueries que l'on connaît aujourd'hui.

À l'époque où l'auteur de ce rapport travaillait comme Rapporteur de la CDH de l'ONU, des nombreux efforts ont été faits pour mettre fin à ces événements, mais tous échouèrent.

Au début de l'an 2000, le Président du RCD/ML, Ernest Wamba die Wamba, eut l'intention de rechercher la paix, ce qui a permis d'aboutir a des trêves et des accords partiels mais, finalement, ces solutions ont toujours été abandonnées par une des parties. Ainsi, les ougandais les ont méconnu et ils accusèrent Wamba d'être en faveur des Hema et, par la suite –comme il est habituelle dans la région- d'être un tueur.

Deux acteurs entrent en scène en l'an 1999, Mbusa Nymwisi et Tibasima Mbongemu. Tous deux sont des ennemis de Wamba, mais ils sont aussi des ennemis



entre eux et s'affrontent par les armes. À cette époque, leurs rôles n'étaient pas clairs, mais tous deux obéissaient à l'Ouganda.

Lorsqu'en 2001 Bemba prend la direction du mouvement unifié RCD/ML, dénommé maintenant FLC, il essaye au mois de janvier de célébrer un accord entre les belligérants Hema et Lendu. Dans cet accord, Bemba fait participer plus de 150 chefs traditionnelles (si les ougandais eurent agi séparément, ils n'auraient jamais pu l'accomplir), obtenant un arrêt de la formation militaire et du recrutement de jeunes de la part de l'UPDF, une certaine sécurité dans les voies de circulation, la sécurité de la nourriture pour le bétail et la nomination d'un gouverneur étranger à la région pour donner plus des garanties à toutes les parties. Finalement, néanmoins, la dépendance de Bemba des ougandais frustra la totalité du processus de paix.

Les témoignages reçus par le Rapporteur de l'époque, qui aujourd'hui est témoin, indiquaient qu'avec ces accords « on a pu mettre fin à la violence, mais pas aux tensions » (Olivier Kamitatu, principal conseiller de l'époque -2001- de Bemba), tandis que d'autres personnes interviewées soutenaient « que les arrêts des affrontements étaient plus réelles à Bunia et dans les villes qu'à la campagne ».

Le témoin de la Cour Pénale Internationale visita Ituri une seule fois pendant son mandat, et cela se produit en mars 2001. Aussi bien à Bunia qu'à Béni (ville du Nord-Kivu, voisine de la Province Orientale et proche à Bunia), il a pu constater par lui-même les atrocités commises par les autorités congolaises locales, lesquelles étaient alliées des ougandais ou dépendaient d'eux. À Bunia, il a visité des fosses souterraines individuelles où il y avait des prisonniers quelques jours avant. Dans ces endroits, il ne rentrait presque pas d'air et il y avait une grande humidité, ce dont il n'aurait pas pu s'apercevoir s'il n'avait pas rendu cette visite. En visitant par surprise un champ militaire de Béni, le témoin écouta les plaintes d'un homme qui était enfermé dans une fosse du même type s'élever depuis le sol. L'existence de ces trous lui avait été informée, mais il a pu les prouver personnellement à cette occasion.

Bemba essaya plus d'une fois d'exercer son influence sur le Gouvernement de l'Ouganda, mais c'était ce pays qui prenait finalement les décisions.



Le 26 avril 2001, quelques jours après la visite du Rapporteur de l'époque à Bunia, une voiture qui portait un badge du CICR avec quatre fonctionnaires locaux, une femme suisse et un colombien, tous du CICR local, fut attaquée par des inconnus. Il s'agit d'une zone de contrôle absolue des militaires ougandais et, d'après l'information de quelques témoins, ce sont eux qui emportèrent les cadavres, dans la même voiture où les assassins furent amenés au lieu.

Pour le Rapporteur de l'époque, il s'agissait d'un événement fort dramatique, non seulement parce qu'il avait interviewé les fonctionnaires du CICR pendant leur mission au mois de mars, mais aussi parce que le CICR et les agences humanitaires pensèrent que l'attaque eu pour but de punir le Rapporteur, suite à ce qu'il a exprimé à Kinshasa au moment de finir sa mission. Ces agences ont suggéré qu'il « est nécessaire d'étudier un système dans lequel, en disant la vérité, on ne mette pas en péril les gens qui font des activités humanitaires ».

Les atrocités des militaires ougandais ont bien été confirmées : pendant les conflits entre les dirigeants Wamba die Wamba, l'ancien Président du RCD/ML, et Jean-Pierre Bemba, le Rapporteur de l'époque a pu vérifier une horrible pratique que se répétait : dans l'ancienne résidence de Wamba, il a pu confirmer l'existence d'un cachot souterrain; il s'est aussi entretenu avec une personne qui y avait été enfermée pendant plusieurs jours. D'une profondeur d'environ 1 m 60 et sans aucune aération, ce cachot est recouvert de tôles dissimulées par de la paille. À Béné, le Rapporteur a vu deux cachots souterrains dans le camp militaire ougandais. Lors de sa visite, des militaires parlant anglais étaient détenus dans ces trous qui avaient aussi été utilisés pour arrêter, dans des conditions infra humaines, des prisonniers politiques congolais.

Ces affrontements entre le Balendu et les Bahema, selon le dernier rapport présenté par le Rapporteur qui signe le présent document avant de laisser ce travail, auraient fait, depuis 1999, plus de 15.000 morts et près de 175.000 personnes déplacées, dont près de 50.000 uniquement entre janvier et mars 2001. Les dommages



matériels sont également très importants ; par exemple, sur la route conduisant vers l'Ouganda, de très nombreux villages ont été pillés, incendiés et détruits.

Un des affaires que a plus préoccupé à la communauté internationale pendant le temps que ce témoin exercé comme Rapporteur Spécial de la CDH fut la situation de l'enfance –notamment la jouissance des ses droits économiques, sociaux et culturelles—, et plus tard, à l'époques des guerres, le recrutement des enfant pour les efforts de guerre. A sa seconde comparution au Conseil de Sécurité selon la formule Arria (23 février 2001) presque toutes les délégations ont exprimé leur préoccupation concernant la situation spécifique dans le district de l'Ituri, et elles ont demandé qu'une autre séance soit organisée pour lui écouter au moi de mai 2001, avant que les propres membres du Conseil devraient effectuer une mission dans la région afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa résolution 1341.

Dans le dernier rapport préparé pour la CDH, après sa visite à Bunia et Beni (en plus de Kinshasa, Goma et Bukavu), et en réponse a la demande du Conseil, l'ancien Rapporteur dédia un 34% au sujet du recrutement et l'utilisation des enfants soldats par toutes les parties au conflit et les moyens d'enrayer ce phénomène.

C'est pour ça que le témoin de la Cour a préféré transcrire ce qu'il a dit dans ceux dernier rapport, édité et avec petits misse à jour.

De début de mon mandat j'ai manifesté mes inquiétudes sur la situation des enfants au Zaïre, la même que s'est détériorée de manière très significative après les déclanchements des guerres. Les instruments internationaux ne sont pas appliqués, mais en outre, les enfants ne bénéficient d'aucune protection contre les abus multiples dont ils sont fréquemment les victimes.

Le manque d'éducation, sur tout des fillettes que sont défavorisées en bénéfice des garçons ; le non respecte des droits des enfants à la santé et à une nourriture suffisante ont toujours étaient dénoncées. L'éclatement de la cellule familiale, la pauvreté, les abandons, l'augmentation du nombre d'orphelins en raison de l'épidémie du HIV ont conduit de très nombreux enfants à la rue (les "shégués").



Comme l'a souligné un fonctionnaire de l'UNICEF, "au Congo, les enfants sont toujours coupables, jamais victimes".

Tout ça s'empiré a conséquence des conflits armé, en commençant par l'invasion de la AFDL en 1996 et l'arrivé au pouvoir de Laurent Kabila et ses consorts rwandais. Les enfants ont été victimes des mutilations, d'abandons scolaires, dommages psychologiques, etc. Mais le pire a été le recrutement et d'enrôlement ainsi que l'utilisation des enfants soldats par toutes les parties en conflit, et nombreuses annonces de démobiliseraient n'ont jamais été respectés.

Les enfants soldats présentent des avantages par rapport aux adultes, par ce qu'ils sont **non seulement** loyaux, obéissants et peu revendicatifs pour le paiement de la solde. Mais surtout ils n'auraient pas peur de combattre. Il est très difficile de donner une estimation précise quant à leur nombre; aucune des parties congolaises signataires des Accords de Paix de Lusaka (Gouvernement, RCD/Goma, MLC) n'a été en mesure de faire une estimation du nombre d'enfants soldats dans leurs rangs, malgré les demandes répétées qui ont été faites.

Le phénomène des enfants soldats est apparu pour la première fois dans le pays lors de la "guerre de libération" lancée par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), formée par Kabila et soutenu par le Rwanda en 1996. L'AFDL comptait dans ses rangs de nombreux enfants connus sous le nom de "kados".

Il s'agissait d'une pratique que le Président de l'Ouganda a l'époque et encore aujourd'hui et l'Armée Patriotique Rwandaise de l'actuel Président de Rwanda avaient utilisé dans les guerres pour leurs prises du pouvoir. C'est une pratique pas employée des Forces armées zaïroises (FAZ), **avant la première guerre**.

La République démocratique du Congo est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant où il est notamment stipulé que les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans ne participent pas directement aux hostilités; aucun enfant de moins de 15 ans ne sera enrôlé dans les forces armées; les États assurent également la



protection et les soins des enfants touchés par un conflit armé, selon les dispositions prévues par le droit international pertinent (art. 38). Le Congo est également partie aux quatre Conventions de Genève et au Protocole additionnel I qui, en ses articles 77 et 78, traite spécifiquement de la protection des enfants. Le Congo a signé le 8 septembre 2000 le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants dans les conflits armés adopté en mai 2000 par l'Assemblée générale. Par ailleurs, toutes les parties en conflit doivent respecter les Conventions de Genève.

Dans les territoires contrôlés par le Gouvernement de Kinshasa, à la fin de 1999, un forum panafricain sur le problème des enfants avait été organisé à l'initiative de l'UNICEF et du Ministère des droits humains. En 2000 le défunt président Kabila a signé un décret-loi portant démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes. Mais malgré ces initiatives, le Rapporteur à l'époque put confirmer par des sources diverses que le recrutement des enfants se poursuivait, que leur démobilisation n'était pas effective et, enfin, qu'ils étaient toujours sur la ligne de front. Trois militaires déserteurs des FAC désormais réintégrés dans l'armée du RCD/Goma, qui ont assisté à l'exécution d'un commandant congolais très charismatique, ont affirmé au Rapporteur qu'au sein de la 15^{ème} brigade dans laquelle ils servaient, il y avait de nombreux enfants soldats. "Dans mon bataillon, environ 800 hommes, près de 80 % étaient des enfants et la très grande majorité d'entre eux sont morts au combat entre le 28 et le 29 novembre 2000 à Kizabi, à environ 90 km de Pweto (province du Katanga). Je n'ai pas vu d'enfants dans les rangs du RCD, mais je dois avouer que je ne connais pas tout ce qui se passe".

L'auteur de ce rapport, par ailleurs reçut des renseignements selon lesquels des recrutements forcés d'enfants, notamment parmi ceux de la rue (les "shégus"), ont eu lieu afin de les intégrer aux Forces d'autodéfense populaire (FAP), milices nouvellement établies par le Gouvernement.



A ce moment, il n'y avait pas reçu d'information concernant sur le sort des enfants recrutés par les forces alliées au Gouvernement, à savoir l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe.

Du côté de RCD/Goma, bien que son Président signa une décision portant la création d'une Commission interdépartementale sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sociale des enfants soldats ou combattants, dans la réalité rien n'est passé. Non seulement les recrutements d'enfants se sont poursuivis –et plus particulièrement dans les provinces du Kivu– des campagnes officielles de recrutement à la radio pour intégrer les "watoto" (enfants en swahili) dans l'armée, et aussi dans la milice *Local Defence Units*. Le message fut que les membres du Comité exécutif du RCD, ainsi que les gouverneurs de province et les autorités de base, devraient procéder à la sensibilisation et au recrutement des "watoto", essentiellement d'enfants de 13 à 17 ans.

Interrogé par l'ancien Rapporteur à propos de ces appels publics, les autorités du RCD ont indiqué que par "watoto", elles entendaient les enfants du pays et qu'elles ne voulaient pas inciter les mineurs à rejoindre l'armée. Le maintien de camps de recrutement nous permet cependant de douter de cette interprétation. En outre, le Rapporteur fut informé que les autorités du RCD avaient réuni en plusieurs occasions la population afin de l'inciter à faire enrôler leurs enfants. Ces campagnes ont cessé suite aux nombreuses et très vives condamnations internationales. Les recrutements d'enfants se poursuivirent mais de manière moins visible, notamment dans les zones rurales. Pour les autorités du RCD/Goma les enfants sont volontaires ou ce que sont les parents qui leur proposent les enfants.

Des renseignements fiables soutenaient que il y en a eu plusieurs camps de formation d'enfants encadrés par l'Armée patriotique rwandaise (APR), la plupart dans le Rutshuru (au nord du Goma, en Nord Kivu) ; dans la province du Maniema (Lwama à 7 km de la capital Kindu, dans lequel près de 500 enfants auraient reçu une formation militaire avant d'être transférés à Goma ; Makuta et Lokando).



Le Rapporteur spécial à l'époque a appris l'arrivée par bateau en provenance de Kore, Yahuma et Mongandjo des enfants, qui ont été conduits au camp Kapalata situé sur la rive droite à 6 km de Kisangani avant d'être transférés à Goma. Après ça, plus de 300 militaires, dont de nombreux enfants soldats, seraient arrivés à Kisangani à bord du *Boyoma* et ils auraient ensuite été transférés dans un camp utilisés par les militaires. Les informations disaient que ces enfants aient par la suite été acheminés vers les camps de Lulus et de Lula où ils seraient en train de suivre une formation militaire. Autres 60 en provenance d'Opale auraient été transférés au même camp avant d'être amenés au camp de Lulus.

Lorsque le Rapporteur avait dit avoir vu plusieurs dizaines d'enfants, notamment à l'aéroport de Bunia, le Président du FLC Jean-Pierre Bemba a répondu : "Nous les avons retirés de Bunia et de Béni pour les envoyer à Buta pour qu'ils soient loin de la ligne de front." Puis il ajouta : "Vous savez, Monsieur le Rapporteur spécial, ce que vous pensez être des enfants ne le sont pas forcément. En effet, les membres de certaines tribus du Congo sont très petits de taille." Le Président a conclu en ces termes : "Moi, Jean-Pierre Bemba, je m'engage ce 16 mars 2001 à démobiliser rapidement tous les enfants soldats qui sont dans nos rangs, s'il y en a." Il convient de noter que le Mouvement de libération du Congo (MLC) et le RCD/ML n'ont pas pris de dispositions écrites relatives à la démobilisation des enfants soldats, ce que l'UNICEF regrette.

Le Rapporteur spécial a pu confirmer qu'alors que Bunia et Béni étaient sous l'administration du RCD/ML, un camp militaire avait été établi à Nyaleke afin d'entraîner de nouvelles recrues, la plupart d'entre elles des enfants congolais entre 10 et 20 ans; la formation militaire d'environ deux mois était dispensée par des instructeurs ougandais; deux promotions de plusieurs centaines d'enfants auraient été formées.

Les conditions de vie des enfants dans les camps étaient épouvantables : ils dormaient dans des trous et beaucoup seraient morts des suites de mauvais traitements, de manque de nourriture et de l'absence de soins. Dans ce camp, il y



avait également de très jeunes filles qui "étaient les compagnes forcées des instructeurs ougandais". Toutes ces jeunes filles sont tombées enceintes ou ont été infectées par des maladies sexuellement transmissibles.

La pire situation c'est que les enfants congolais recrutés ont reçu une formation pour défendre les intérêts de l'Ouganda et non pas de sa propre patrie. En plus, ils sont acheminés vers l'Ouganda, par voie terrestre, lacustre ou aérienne. C'est ainsi que l'UNICEF a été en mesure de détecter dans un camp de formation militaire non loin de Kampala un groupe d'environ 700 soldats, voire 160 enfants garçons et 3 fillettes congolais originaires de la province orientale. Après de multiples tentatives, l'UNICEF a été autorisé par les autorités ougandaises à rencontrer ces enfants qui avaient, selon leurs témoignages, été recrutés alors que le professeur Wamba était président du RCD/ML. Ce groupe était destiné à combattre contre les milices de ses rivaux Tibasima et Mbusa. Enfin, il y en a d'autres dont on serait sans nouvelles. La plupart de ces jeunes seraient des Hema, mais il y aurait également des Lendus.

D'autres recherches effectuées par l'UNICEF ont permis de confirmer la présence de camps d'entraînement de milices et de groupes armés sous la gestion de l'UPDF où se trouvaient un très grand nombre d'enfants, y compris des fillettes. L'UPDF a été pleinement impliquée. Elle a non seulement assuré la totale gestion dans le recrutement des enfants, leur transfert vers l'Ouganda, leurs entraînements militaires, mais aussi leur envoi sur les lignes de front en République démocratique du Congo.

La présence de jeunes enfants a été constatée dans les rangs du MLC, notamment dans la province de l'Équateur. Parmi les troupes du MLC déployées dans le district, des enfants ont été identifiés.

Le Rapporteur spécial n'a pas pu étudier en profondeur dans la mission réalisée en mars 2001 la question de recrutement des enfants par tous les mouvements mentionnés plus haut. De toute façon il a reçu des informations que disaient que la majorité des miliciens maï maï étaient des enfants. Un spécialiste lui a indiqué que "la philosophie des Maï Maï – si elle existe – repose sur l'initiation et

l'utilisation de très jeunes enfants aux combats. Les Maï Maï recrutent, très souvent en enlevant les enfants, dans les zones rurales et conditionnent les enfants aux pratiques guerrières". La philosophie intrinsèque de ces mouvements est que les enfants congolais au sens large et strict du terme se doivent de défendre le pays et de combattre contre les occupants étrangers de la terre de leurs ancêtres. Lors des affrontements, la plupart des combattants blessés ou tués sont des enfants de moins de 18 ans.

À la prison centrale de Beni, le Rapporteur spécial a constaté la présence de 11 enfants âgés de 11 à 14 ans. Ces enfants, qui se sont présentés comme étant des Maï Maï, ont été arrêtés suite à une attaque au convoi du Gouverneur de Beni en février 2001. Ils ont dit que dans leur groupe la majorité des combattants étaient des Maï Maï et qu'ils avaient tous été recrutés de force, soit sur le chemin de l'école ou quand ils travaillaient dans les champs; ils ont fait part des mauvais traitements qu'ils subissaient, de l'insuffisance de la nourriture et du décès de nombreux enfants, faute de soins. Ils ont exprimé le souhait de pouvoir à nouveau être réunis avec leurs familles, que la plupart d'entre eux n'ont pas vus depuis plusieurs mois, voire des années.

Les mouvements de rébellion ougandais du NALU et de l'ADF, dans leur lutte contre le Gouvernement ougandais ont, en application d'une pratique largement utilisée dans leur pays d'origine, employé les techniques de l'enlèvement d'enfants. Des informations concordantes indiquent que des enfants congolais, dont le nombre n'a pas pu être déterminé, auraient été conduits dans les montagnes du Ruwensori afin d'y subir un entraînement militaire. Ces mouvements avaient contraint des familles entières à les suivre, et les plus jeunes étaient séparés de leurs parents, frères et sœurs plus âgés qui seraient libérés, voire dans certains cas tués.

Malheureusement, dans les rapports faites dans son temps de Rapporteur il n'y a pas des renseignements précis sur le recrutement et l'utilisation d'enfants par les Interahamwe, les anciennes Forces Armées Rwandaises et les Forces pour la



Défense de la Démocratie, toutes les trois d'obéissance rwandaise-hutu. Cependant, de nombreuses personnes lui ont dit qu'ils feraient fréquemment recours aux enfants.

La Cour a également demandé qu'on lui rapporte le rôle des différents acteurs qui participèrent dans les conflits d'Ituri. Dans tous ses rapports, le témoin a clairement distingué les responsabilités relevant, dans chaque conflit, de l'État central (Kinshasa), des Armées étrangères participantes et différentes fractions, attaquantes aussi bien que rebelles. Cette différenciation répond parfaitement au Droit International Humanitaire et au Droit International des Droits de l'Homme.

Gouvernement de la RDC : D'après le témoin, le Gouvernement avait d'énormes responsabilités dans les violations aux droits de l'homme commises dans les territoires qu'il contrôlait (au début, dans toute la région ouest et, depuis 1999, uniquement dans la région sud-ouest, c'est-à-dire, dans 40% seulement de l'immense territoire). Mais le gouvernement n'avait aucune responsabilité dans les territoires contrôlés des zones occupées au début par le Rwanda et par le RCD et ensuite par ses fractions. Il n'avait également aucune responsabilité dans le nord-ouest occupé par l'Ouganda et par le MLC. Les conflits d'Ituri se sont produits dans des territoires contrôlés par les groupes et les États mentionnés auparavant, ces derniers étant donc les responsables des événements. En outre, ils ont plusieurs fois combattu entre eux, en provoquant des victimes civiles congolaises.

De même, le témoin n'a pas responsabilisé les États qui envahirent la RDC des faits s'étant suscité sous le contrôle de Kinshasa.

Toutefois, l'action du Rwanda, de l'Ouganda et des rebelles sous leurs ordres eut une réponse des groupes Maï-Maï, lesquels, bien qu'ils ne fussent jamais contrôlés par les autorités de Kinshasa, reçurent de leurs parts et à plusieurs reprises différentes formes d'appui, soit politique, soit financier et même de formation militaire (voir *infra*).

Dans le reste du pays, on pourrait très bien ajouter à la liste des acteurs dans les guerres congolaises les Armées étrangères convoquées par le Gouvernement de Kinshasa à le soutenir face à l'invasion rwando-ougandaise. En effet, vers la fin du



mois d'août, à la demande de Kinshasa et dans l'exercice immanent de la légitime défense, individuelle ou collective, en cas d'attaque armée contre eux, et en conformité avec l'article 51 de la Charte des Nations Unies, les forces armées de Zimbabwe, de l'Angola, du Tchad et du Soudan sont intervenues en faveur de la RDC. En conséquence, étant donnée la participation évidente du Rwanda et de l'Ouganda en faveur des rebelles, les pays involués à ce moment là dans le conflit furent sept. Le Tchad et le Soudan se sont retirés de lui, mais les États de Namibie et de l'Angola s'y intégrèrent.

Malgré cela, les Armées mentionnées ci-dessus ne sont pas involuées dans les conflits de la région d'Ituri.

Gouvernement du Rwanda et Rassemblement Congolais pour la Démocratie

(RCD): Les autorités rwandaises, qui avaient conduit Laurent Kabila au gouvernement pendant la guerre 1996-1997 et qui furent expulsées de la RDC à cause de leurs abus, envahirent ce pays le 2 août 1998. Une fois arrivées à la ville de Goma et grâce à l'appui additionnel des forces ougandaises, ainsi que des forces alliées de quelques congolais, elles constituèrent le Mouvement Congolais pour la Démocratie (MCD), mouvement dirigé par le Rwanda, confirmé par une immense majorité de Tutsi et présidé par Arthur Z'Ahidi Ngoma¹⁴. La première crise du MCD, pourtant, est immédiatement survenue. Les rwandais remplacèrent Z'Ahidi Ngoma par Ernest Wamba dia Wamba et le nouveau mouvement prit le nom de Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Il y avait à l'intérieur de ce Rassemblement des divergences entre les personnes originaires du Rwanda –à faveur de l'expulsion de Kabila et de récupérer le pouvoir perdu avec son expulsion- et les secteurs démocratique qui optèrent pour la rencontre des congolais.

14 Celui-ci avait été un important dirigeant qui appuyait Mobutu et, en 1997, il fut détenu, jugé par la Cour d'Ordre Militaire pour avoir commis un délit politique et, ensuite, il fut abandonné dans la forêt, car on le considérait mort. Il fut finalement retrouvé le 24 mai de la même année et ce témoin l'a interviewé à Paris le 16 juillet, date à laquelle il manifestait être un opposant politique pacifiste de Kabila. Quinze jours après, il fit sa réapparition à Goma comme libérateur du MCD.



Malgré les évidences, autant le Rwanda comme l'Ouganda nièrent leur participation dans l'invasion jusqu'à novembre 1998. Finalement, le Président du Rwanda l'a justifié en faisant allusion à un sujet très sensible en Afrique : son intention d'organiser une Conférence modifiant les accords de Berlin de 1885 sur les frontières des colonies européennes (« Berlin II »). En termes politiques, cet accord signifierait la partition de la RDC et le transfert de la richissime région Est de la RDC au Rwanda.

Établir des différences de responsabilités entre les faits commis par les militaires rwandais et entre ceux commis par les troupes du RCD dans le territoire congolais serait un arbitre qui ne correspondrait pas à la réalité. Ce n'est qu'à partir de 1999, qu'il serait possible de distinguer les atrocités commises par les premiers de celles attribuées à l'Ouganda et au Mouvement de Libération du Congo (MLC).

En mars 1999, le RCD se divisa en deux fractions, l'une d'elles s'étant établie à la ville de Goma (RCD/Goma) et l'autre s'étant déplacée à la Province Orientale, dont la capitale est Kisangani et qui, avec Wamba comme Président, pris le nom de RCD/Kisangani. Suite à une nouvelle division, Wamba s'est déplacé à Bunia (Région d'Ituri) et créa le RCD/Bunia, mouvement qui prendrait plus tard le nom de *Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Mouvement de Libération (RCD/ML)*, mieux connu sous le nom de RCD/Bunia.

La quantité de divisions internes au RCD était tellement importante que le mouvement n'a pas pu signer en tant que tel l'Accord de Paix de Lusaka (août 1999). Celui-ci a uniquement reçu la signature de 34 dirigeants à titre individuel.

Ces divisions ont trois causes récurrentes : des ambitions personnelles, un intérêt de s'approprier des énormes richesses du Nord-ouest de la RDC et la frustration des congolais honnêtes, dont l'intérêt est de libérer le pays de la présence des rwandais et des ougandais.

À l'époque où ce témoin travaillait comme Rapporteur, il n'y avait aucune liberté dans les territoires occupés par le RCD, c'est-à-dire, ni dans le Nord-Kivu ni dans la Province Orientale. La population était terrorisée par les atrocités commises



aussi bien par les forces rwandaises que par les forces ougandaises. L'invasion rwandaise rappelait en permanence les mots du Président du Rwanda sur la nécessité d'un Berlin II, et la population craignait la division du pays. Tous les dirigeants du RCD, au-delà de leurs fractions d'appartenance, appuyaient inconditionnellement les forces étrangères. La presse écrite et radiale, les émissions des églises par la radio et toute sorte de communication non autorisée étaient sérieusement réprimées. Les exécutions sommaires, les tortures, les attentats aux défenseurs des droits de l'homme étaient une chose courante, sans oublier tout ce qu'on a déjà exposé sur le recrutement d'enfants. Dans ses rapports, le Rapporteur relata des atrocités et des cruautés inimaginables. La violence contre la femme atteignit des niveaux incroyables et le Rapporteur reçut des informations fiables – bien qu'impossibles de vérifier avec les moyens qu'il avait à sa disposition – sur l'infection de VIH provoquée par les forces militaires étrangères.

En mai 1999, les partisans de la faction Goma, soutenue par le Rwanda, s'affrontent avec celle de Kisangani, soutenue à ce moment-là par l'Ouganda, avec un résultat de 8 morts. Entre le 15 et 18 août de la même année, le conflit s'accroît : des militaires ougandais et rwandais s'affrontent entre eux à Kisangani, avec un bilan de 200 militaires et 30 civils congolais morts et la ville presque entièrement détruite. La violence contre la population locale ne se produit pas seulement dans la capitale. Elle se répète aussi dans plusieurs autres endroits urbains et ruraux, aussi bien au Nord-Kivu qu'à la Province Orientale.

Pour faire face à la population civile, qui lui était majoritairement hostile, et en suivant le modèle classique du para-militarisme, le RCD constitua des « groupes d'auto-défense » dont il est entièrement responsable des actes.

En saccageant les richesses de cette population pour les emmener au Rwanda, le RCD contribua à augmenter la haine envers lui. Parallèlement, les militaires ougandais faisaient la même chose en direction de leur pays. L'implantation d'un nouveau drapeau pour la région et la déclaration de « villes jumelles » dans le Kigali



et la région de Sud-Kivu, ainsi que l'installation d'un Parlement régional ("*Baraza*") avec des intégrants nommés par le Gouverneur, furent d'autres mesures qui irritèrent les congolais et qui renforcèrent le mouvement Maï-Maï, surtout au Sud-Kivu, occupé également par les rwandais. Le Rapporteur de l'époque se souvient que, lors de ses deux dernières visites à la région occupée par le Rwanda et le RCD, ce qui l'a le plus impressionné fut la sensation de terreur et d'humiliation des congolais.

Les essais de réunification des fractions du RCD n'ont jamais été le résultat de dialogues entre ses dirigeants congolais, mais entre les Présidents de l'Ouganda et du Rwanda (novembre 1999, janvier 2000). En mars 1999, le RCD souffre la désertion de trois de ses leaders, lesquels ont plus tard été accusés, comme d'habitude, d'épier pour Kabila. Plus tard encore, d'autres dissidents internes se sont séparés afin de créer le RCD/National, dirigé par Roger Lumbala et dont le siège se trouvait à Bafwasende, près de Kisangani. En octobre 1999, le RCD/Goma changea intempestivement celui qui jusqu'alors était son leader, le Dr. Emile Ilunga, par le Dr. Adolphe Onusumba, mais en recevant le soutien du fils de l'ancien dictateur, Nzanga Mobutu.

Le RCD/Bunia a également souffert des divisions. Aux mois d'avril et d'août 2000, les intentions de renverser son leader furent surmontées par l'influence, une fois de plus, du Président de l'Ouganda et de son armée, tandis qu'en septembre ce fut l'armée ougandaise (UPDF) qui mit fin à un soulèvement contre le Président Wamba promu par ses anciens collaborateurs Ateenyi Tibasima et Mbusa Nyamwisi. Les rebelles furent déplacés à Kampala, où on a mis de l'ordre. Vers la fin de cette année là, cependant, les divisions furent insoutenables et la direction du mouvement fut assumée par les rivaux de Wamba, qui avait perdu la confiance de Museveni. Wamba fut expulsé du Mouvement et, en étant traité de génocide et de tortureur (le Rapporteur a vu à la maison qu'il habitait à Bunia une fosse où il y a eu des personnes emprisonnées), sa maison fut saccagée par des militaires rwandais.



Un renseignement important: en 2001 –la dernière année où le témoin fut Rapporteur-, il ne restaient que 25 des 50 personnes ayant fondé le RCD en 1998, 18 d'entre elles appartenant à la minorité Tutsi congolaise.

Le Gouvernement de l'Ouganda et le Mouvement de Libération du Congo (MLC) : Le Mouvement de Libération du Congo (MLC) fut fondé en novembre 1998 dans la Province de l'Équateur (Nord Occident). Son président était Jean-Pierre Bemba, fils de Salaona Bemba, l'un des alliés les plus proches et les plus puissants du dictateur Mobutu, lequel, pendant longtemps, fut président de l'entrepreneuriat zaïrois. Bemba ne se sentit jamais obligé par l'accord de paix de Luzaka, tout simplement parce qu'il ne l'a pas signé, le reconnaissant seulement en mars 1999.

En juillet 2001 et grâce aux efforts du Président ougandais Yoweri Museveni, le Mouvement de Libération du Congo et le RDC/Bunia se sont unifiés, en intégrant le RCD/National de Rober Lubala et en créant ainsi le Front de Libération du Congo (FLC).

Pendant sa dernière visite à la zone préalablement contrôlée par le MLC (Bunia et Beni) l'actuellement témoin de la Cour constata une situation différente à celle appréciée pendant sa visite à Gbadolite, son siège initial. En 2001, en effet, il a perçu une forte sensation de terreur parmi la population. Cette terreur relevait surtout de la violence exercée contre les femmes par les militaires ougandais, qui, dans nombres d'occasions, semblaient beaucoup plus féroces que les rwandais.

A la fin de son mandat, le témoin pensait que la situation des droits de l'homme était similaire à celle constatée dans les zones d'occupation rwandaise ou du RCD, de n'importe quelle fraction, tel qu'il l'a exprimé lors de sa visite à Bunia, à Béni et à Gemena en 2001.

Les occupant rwandais autant que les ougandais pratiquèrent très fréquemment une politique de répression qui consistait à déplacer les dissidents vers le Rwanda et l'Ouganda (un très connu défenseur des droits de l'homme de Kisangani, qui retournait dans son pays après avoir participé dans une réunion de la Commission de Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, fut même séquestré et

amené à Kampala, où il fut privé de liberté, ce qui déclencha une campagne internationale en faveur de sa libération).

Dans son dernier rapport à la CDH (E/C.4/2001/40, Paragraphe 163), ce témoin a exprimé que, en ce qui concerne les droits de l'homme, « sous le Gouvernement, les droits les plus affectés étaient les droits politiques (de participation, de réunion, d'association et de liberté d'expression). Sous le RCD et le RCD/ML, les droits les plus violés étaient les droits de base (à la vie et à l'intégrité physique), sans préjudice des libertés politiques. Il n'y a pas d'information suffisante sur le territoire MLC, bien qu'à Gbadolite on ne vive pas le climat de terreur de Goma, de Bukavu ou de Kisangani ». Néanmoins, les informations ultérieurement reçues au cours de cette année là lui firent changer d'opinion, tel qu'il l'explique ci-dessus.

Maï-Maï : Cet ancien mouvement nationaliste s'est développé, dans sa version post-1998, comme un moyen de réagir contre l'extrême violence employée par les rwandais et les ougandais. Certes, sa réponse a inclus des actions à caractère terroriste et a reçu un très vaste soutien de la population locale, à l'exception des défenseurs de droits de l'homme qui continuent leur combat contre toute violence, geste qui les ennobli.

Le gouvernement de Kinshasa a, bien sûr, une responsabilité concernant les actions des Maï-Maï, bien que, dans les faits, il n'exerce aucun contrôle sur eux et encore moins dans la Province Orientale et dans le nord de Nord-Kivu, entre autres régions auxquelles il n'a pas accès. Cependant, il leurs a donné un fort appui politique en désignant le commandant Maï-Maï Sylvestre Luetcha Chef de l'État Majeur de l'Armée et, en outre –d'après quelques sources-, il a soutenu leurs opérations dans d'autres régions du pays en leur fournissant des armes et de la formation.

La population habitant le territoire occupé pense que les premiers responsables de la violence qui la poursuit sont les *interahamwe*¹⁵, suivie des Maï-Maï

15 Milice Hutu rwandaise, acteur principal du génocide au Rwanda au début de l'an 2004. Une fois qu'elle perdit la guerre, elle chercha refuge dans divers pays, surtout au Zaïre de l'époque -



et, ensuite, des " militaires rwandais ". Lorsqu'on lui consulte à qui elle craint le plus, cependant, cet ordre change et la première place est occupée par les militaires rwandais, suivis des *interahamwe* et finalement des Maï-Maï " qui n'assassinent pas les congolais ", bien qu'ils extorquent la population afin d'obtenir de la nourriture. Les *Maï-Maï* " sont nos enfants " fut une phrase quotidiennement entendue à la RDC.

Santiago du Chili, 27 janvier 2009



Roberto Garretón M.

aujourd'hui la RDC -, où ils ont continué à poursuivre les Tutsi. Son action provoqua la réaction des forces d'occupation rwandaises.

